



ETANG DES FORGES

ZNIEFF n : 0000 0421

Numéro SPN : 430010408

Fiche éditée en décembre 2005

clichié :

Types de milieu :

Étang, marais, prairie humide, forêt alluviale, forêt marécageuse

Critères d'intérêt :

Flore, insecte, oiseau

Protections existantes :

Habitats remarquables :

Flore aquatique
Prairie à reine des prés
Prairie humide oligotrophe
Aulnaie-frênaie riveraine
Bois marécageux à aulne et saule

DESCRIPTION

Situé au nord-est de l'agglomération belfortaine, l'étang des Forges occupe une dépression entre les grès de l'Arsoy et les calcaires de la Miotte. Il a pour origine un bas fond humide transformé à la fin du Moyen-Age en plan d'eau par la création d'une digue pour constituer une réserve d'eau suffisamment importante pour la métallurgie. Le canal du Martinet fut construit en 1673 pour augmenter l'approvisionnement en eau de l'étang. Sa surface couvre plus d'une trentaine d'hectares.

Tout l'intérêt de l'étang se concentre dans sa partie amont, avec une zone humide installée sur un sol gorgé d'eau toute l'année. Se développe, dans ces conditions, une mosaïque de milieux humides : groupement d'eau libre à nénuphars, potamots et myriophylle, cariçaie, roselière, mégaphorbiaie, saulaie, aulnaie frênaie et aulnaie marécageuse difficilement pénétrable. La zonation des ceintures de végétation était cependant plus caractéristique par le passé. A l'est, le long des ruisseaux afférents, des prairies de fauche ou pâtures couvrent quelques dizaines d'hectares. Typique, les prairies à scorzonère humble et jonc congloméré sont liées à des sols organiques humides et acidifiés. Ce groupement végétal, rare dans le département, nécessite des conditions d'exploitation agricole extensive pour son maintien.

Sur le plan faunistique, la proximité de la plaine d'Alsace, axe de migration très fréquenté par les oiseaux fait de cette zone un lieu de halte de grande valeur où ont été notées des espèces peu signalées dans la région. Plusieurs espèces assurent leur nidification dans ce secteur que ce soit sur l'étang, dans les formations marécageuses ou dans les prairies humides environnantes. Parmi elles, on signalera la rousserolle turdoïde, la phragmite des joncs, le râle d'eau, la bécassine des marais et le pic cendré. Ces lieux sont également propices à la reproduction des batraciens grâce à la présence, sur un espace restreint, d'eau libre (zone de reproduction), de groupements humides (lieux de chasse) et de forêts (secteurs d'hivernage). L'intérêt entomologique se concentre aussi, pour l'essentiel, sur la queue de l'étang et les prairies extensives périphériques. Pour les papillons de jour, le cuivré des marais, protégé en France, se tient sur les prairies extensives. Les espèces de libellules sont relativement répandues à l'exception de l'orthetrum bleissant qui profite des petites mares du nord de la zone. Sa conservation est prioritaire en Franche-Comté.

STATUT DE PROTECTION

Aucune protection réglementaire de l'espace n'a été mise en place. En revanche, la présence d'un insecte cité dans l'arrêté ministériel du 22.07.93 assure indirectement la protection des prairies du nord de la zone puisque est interdit tout acte de destruction à l'encontre de cette espèce et de son biotope. La protection de plusieurs oiseaux est assurée par l'arrêté du 17.04.1981.

OBJECTIFS DE CONSERVATION A PROMOUVOIR

La Centrale laitière de Franche-Comté utilise encore de l'eau pour son activité. Mais de plus en plus la fonction loisirs et détente supplante la fonction industrielle initiale. En effet, ce site, situé dans un contexte urbain, est le siège de nombreuses activités de loisirs : nautisme, randonnée... Malgré la réalisation d'un sentier éducatif autour de l'étang, la fréquentation importante induit des dérangements et des piétinements, en particulier dans les secteurs de roselières situés au nord qui constituent pourtant des lieux de repos et de nidification privilégiés pour les oiseaux. On notera également l'urbanisation aux environs de l'étang qui contribue à enclaver cet espace.

Parmi les objectifs de gestion à promouvoir, il faut retenir :

- l'instauration d'un rythme de vidanges pour donner à l'étang des conditions de battance propices au rétablissement de la qualité des eaux (meilleure minéralisation des dépôts organiques) ;
- l'organisation de la fréquentation humaine en dehors des secteurs sensibles (roselières) ;
- la préservation du secteur vis à vis de l'urbanisation ;
- la conservation des prairies humides et la poursuite de leur exploitation extensive.

